



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 41 CC/14 Réunion du 6/11/2019

Présents : MM. LECOUR B – FREREJACQUES A – FAORO P – PAGANT JM – BELORGEY B – NAUDET JP – BRUNEL N

## Planning de journée

En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai.

## I - SENIORS

### 1.1 DECISION COMMISSION DE DISCIPLINE

La commission prend connaissance de la décision de la commission de Discipline de la réunion du 24 octobre dernier et met le classement à jour

#### Match 21849068 CCO F BACHELARD/SPORT COMM MAGNIEN – EF BEAUNOISE du 15/09/2019

##### Suite à l'arrêt du match par l'arbitre de la rencontre,

- La commission donne match perdu aux deux équipes et en conséquence dit AUXONNE qualifié pour les 16èmes de Finale de Coupe de Côte d'Or.

##### En ce qui concerne la falsification de la feuille de match

- La commission sanctionne les deux clubs MAGNIEN et EF BEAUNOISE d'une interdiction de cinq (5) ans de toute participation aux différentes COUPES DEPARTEMENTALES à compter du 4 NOVEMBRE 2019.
- La commission sanctionne les deux clubs MAGNIEN et EF BEAUNOISE de 3 (trois) points de retrait au classement de leur championnat respectif.

### 1.2 TIRAGE AU SORT DES COUPES COTE D'OR F BACHELARD/SPORT COMM

#### COUPE DE COTE D'OR F BACHELARD/SPORT COMM

La Commission des Compétitions a procédé au tirage au sort des 16èmes de Finale de la Coupe de Côte d'Or Sport Comm' Fernand Bachelard

Participent au tirage : OUGES, JEUNESSE MAHORAISE

**Les rencontres auront lieu le 17 Novembre 2019 à 14 heures sur le terrain du club premier nommé**

Quetigny	3	Marsannay	2
St Apollinaire	3	Beaune As	2
Plombières	1	Ouges	1
Daix	1	Genlis As	1
Echenon	1	Fontaine Les Dijon	2
Dijon U.L.F.E.	1	Is-Selongey	4
Fauverney	2	Gresilles F.C	1
Jeunesse Mahoraise	1	Auxonne	2
Remilly/Tille	1	E.F. Villages	1
Montbard Venarey	1	Vingeanne Fc	1
Bressey Spartak	1	Savigny Chassagne	1
Belan	1	Champdotre Longeault	1
Marey	1	Dijon Dinamo	1
Nolay	1	Gevrey Chambert	1
Val De Norge Fc	1	F.C. C. L.	2
		Perrigny L/Di	1
Longvic	2	Aiserey Izeure	1

## COUPE COMPLEMENTAIRE

La Commission des Compétitions a procédé au tirage au sort du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe Complémentaire

Participent au tirage : OUGES, JEUNESSE MAHORAISE

**Nombre d'équipes participantes : 45 équipes.**

**Soit**

**19 exempts :** MEURSAULT 2, NEUILLY LES DIJON, MANLAY, DIJON MUNICIPALUX, VITTEAUX, UCCF 2, FCAB, ASDDOM, POUILLY EN AUXOIS 2, CHEVIGNY ST SAUVEUR 2, AHUY, REMILLY OU FENAY, VOUGEOT, SAULON CORCELLES, ENSEIGNANTS DIJON, PERRIGNY LES DIJON ou FCCL, TILLES FC, AS TOISON D'OR, SACRIBAINE.

**Les rencontres auront lieu le 17 Novembre 2019 à 14 heures sur le terrain du club premier nommé**

As Fontaine D'Ouche	1	Laignes	1
Longchamp	1	Ruffey Ste Marie	1
Lacanche	1	Semur Epoisses	1
Precy	1	E.S Morvandelle	1
Sombernon Gissey	1	Dijon – A.S. Poussot	1
Etevaux/Perrigny	1	St Jean Losne	2
Sennecey L/D	1	Asptt Dijon	2
Magny S/Tille	1	Til Chatel	1
Chamesson F.C.	1	C.C.O.F	1
Merceuil	1	St Euphrone	1
Touillon	1	St Remy	1
U.F.C.O	1	Mirebellois Pont/Lam	2
USCD	2	Bligny	1

### 1.3 FORFAITS

**Match 21836536 D4 A ESVO 2 – CREPAND du 03/11/19**

Forfait non déclaré de CREPAND

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à CREPAND pour en porter le bénéfice à ESVO 2**

Amende 100 € à CREPAND

Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge du club de CREPAND

**Match 21836746 D4 H FCCL 3 – BLIGNY 2 du 03/11/19**

Forfait déclaré de BLIGNY 2

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à BLIGNY 2 pour en porter le bénéfice à FCCL 3**

Amende 50 € à BLIGNY 2

### 1.4 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

**RAPPEL :**

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

### **La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous**

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation	
21685974	D2	B	IS-SELONGEY	4	DIJON U.L.F.E.	1	10/11/2019	12H30	12H	
21836777	D4	I	SAVIGNY CHASSAGNE	2	NOLAY	2	10/11/2019	14H30	12H30	

Match 21836750 D4 H RUFFEY STE MARIE 2 – FCCL 3 du 24/11/19 se jouera à 12h30 à RUFFEY

Match 21836659 D4 E VITTEAUX 2 – SOMBERNON GISSEY 2 du 10/11/19 se jouera le 09/11/19 à 20 heures

### **La commission prend connaissance de la demande des clubs pour inverser la rencontre**

Match ALLER : 21685713 D1 ASPTT 2 – SAVIGNY CHASSAGNE du 10/11/2019 se joue au Stade P DUBREUIL à SAVIGNY LES BEAUNE

Match RETOUR : 21685779 SAVIGNY CHASSAGNE – ASPTT 2 du 17/05/2020 se jouera au Complexe Grand Dijon

### **Inversion de match**

Match 22173973 CCCO 1<sup>er</sup> Tour SOMBERNON GISSEY – AS POUSSOTS du 17/11/19 se jouera au stade de l'Eveil à Dijon à 14 heures.

## **1.5 MATCHES REMIS du 3/11/2019**

**La commission prend connaissance de la liste des matches remis pour terrain impraticable et décide la programmation suivante :**

Match 21685968 D2 – B DIJON ULFE – VINGEANNE FC remis à une date ultérieure

Match 21685971 D2 – B ECHENON – GEVREY remis à une date ultérieure

Match 21686099 D3 – A ST REMY 2 – DAIX 2 remis au **17/11/19**

Match 21686103 D3 – A LONGCHAMP – USSE 2 remis à une date ultérieure

Match 21836655 D4 – E SOMBERNON GISSEY 2 – CCO F remis au **08/12/19**

Match 21836684 D4 – F ECHENON 2 – ETEVAUX PERRIGNY remis à une date ultérieure

Match 21836685 D4 – F LES MAILLY – ST JEAN DE LOSNE 4 remis au **17/11/19**

### **Comment déclarer un terrain impraticable :**

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officielle et confirmer par un appel téléphonique.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

### **Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :**

#### **D3 A**

LONGCHAMP - prochain match le 17/11/19

## **1.6 DELEGATION**

**Match 21753913 D3 – D VNFC – EF BEAUNOISE du 10/11/2019 -> M. Lecour, (à la charge de VAL DE NORGE)**

## 1.7 COURRIERS

UCCF : Les matches d'UCCF 3 en D4 et ceux en U15 D3 se joueront sur le terrain Honneur Gaston Paris à CHATILLON.

M. David CACCAMO, Arbitre : Pris note.

PLOMBIERES LES DIJON : En cas d'intempéries, les rencontres seront susceptibles de se jouer sur le terrain stabilisé.

EF BEAUNOISE : Le Secrétariat a répondu.

## II. JEUNES

### 2.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

#### FOOT ANIMATION

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et présence ci-dessous, applique les amendes financières aux clubs suivants :

#### RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 28/9 - 5/10 - 12/10 - Mise à jour le 6 novembre 2019						
Feuilles de présence	U11		U9		U7	Interclubs
	28-sept	05-oct	28-sept	05-oct	05-oct	12-oct
Ahuy					à Asfo	
Aiserey Izeure						à Brazey U11
Auxonne						à Magny U7
Champdotre / Longeault		à Brazey		à Champdotre		à Champdotre U11 U7
Chenove		à Grésilles				
DFCO				à Chevigny	à Talant	à Longvic U9 U7
DFCO (Fém 1)			à Ulfe			
EF Villages		à Val de Norge				
Fenay				à Aiserey		
Grésilles						à Grésilles U11
Is Selongey		à Asptt				à MPL U11
Is Selongey		à Val de Norge				
Lacanche						à Pouilly U9
Magny						à Magny U7
Montbard Venarey						à Châtillon U11
Pouilly						à Pouilly U9
Quetigny					à Grésilles	à Quetigny U7
St Apollinaire			à Ulfe			
St Jean Losne						à Champdotre U11 U7
Talant				à Plombières		
USCD						à Marsannay U11
Feuilles de bilan	U11		U9		U7	Interclubs
	28-sept	05-oct	28-sept	05-oct	05-oct	12-oct
Chenove		x				
DFCO		x				
EF Villages				x		
FENAY						x
Grésilles	x					
Is Selongey	x	x				
Longchamp	x					
Nolay		x				
Précý				x	x	
Sennecey				x		
UCCF		x				
USCD		x				

## 2.2 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

### RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

**Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District**

**La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes**

Match	Division	Poule	Rencontres	Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation	
22042415	U18 D3	B	F.C.A.B	1 ENT.F. VILLAGES	1 09/11/2019	15H		16H	
22042427	U18 D3	B	ENT SAULON CORCELL	1 F.C.A.B	1 08/12/2019	10H	07/12/2019	15H	STADE MUNICIPAL à SAULON LA CHAPELLE
22042742	U15 D3	B	ENT LACANCHE	2 AUXONNE	1 16/11/2019	15H		14H	STADE ALAIN MORET à POUILLY EN AUXOIS
21760950	U13 D1	B	IS SELONGEY	1 MPL	1 09/11/2019	14H		12H	
22045119	U13 D2	A	ENT USSE	2 FONTAINE LES DIJON	2 09/11/2019	15H		10H	STADE MUNICIPAL 2 à SEMUR EN AUXOIS
22045093	U13 D2	C	ST APOLLINAIR	2 MARSANNAY	2 09/11/2019	13H30		13H	STADE DE LA RENTE LOGEROT 2 à MARSANNAY LA COTE
22043556	U13 D3	B	Ent UFCO	2 ST JEAN DE LOSNE	2 02/11/2019		30/11/2019	15H	
22043623	U13 D3	D	TILLES FC	2 AUXONNE	1 09/11/2019	15H30	06/11/2019	15H30	
22043652	U13 D3	E	MARSANNAY	3 DIJON U.L.F.E.	1 09/11/2019	13H30		13H	

Suite à un arrêté municipal de la Commune de SOMBERNON et à la demande de Ent UFCO, le Match 22042384 U18 D3 – A Ent UFCO – ENT FCCL du 09/11/2019 à 15 h00 se jouera sur le terrain de LADOIX SERRIGNY

Suite au mauvais état du terrain de FAUVERNEY, le match 21760884 U18 D1 Ent FAUVERNEY – MPL du 9/11/2019 à 15h00 se jouera sur le terrain de MIREBEAU

### Match remis :

22042410 U18 D3 B ENT FAUVERNEY 2 – EF VILLAGES est remis à une Date Ulérieure

## 2.3 FORFAIT GENERAL

### De Ent VITTEAUX/CCOF en U18 D3 A

Les équipes qui devaient rencontrer l'équipe de ENT VITTEAUX/CCOF sont priées de la rayer du calendrier.

L'équipe VITTEAUX / CCOF ne conserve pas ses points.

Amende 60 €

## 2.4 FORFAIT

### 22042305 U18 D2 USCD 2 – GENLIS VILLERS du 02/11/19

Forfait non déclaré de l'USCD 2

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à l'USCD pour en porter le bénéfice à GENLIS VILLERS**

Amende 100 € à l'USCD

## 2.5 COURRIERS

DAIX : Pris note.

MEURSAULT : Le Secrétariat a répondu. Le match U18 – D2 se jouera bien à Auxonne, le 8 Décembre

## 2.5 EVOCATION

### Match 22042319 U18 D2 U.S.C.D. 2 – AUXONNE du 19/10/19

Suspicion de falsification de feuille de match

Suite à un courrier parvenu au District le mercredi 30 Octobre, la Commission des Compétitions demande aux clubs de l'U.S.C.D. et d'Auxonne des explications écrites sur le match cité ci-dessus pour le mardi 12 Novembre dernier délai. Ce match ne s'étant peut-être pas déroulé, la C.C. demande un rapport sur le déroulement ou non de la rencontre :

- Pour l'U.S.C.D. :
  - À M. KALAA Riyad (licence n° 2546397094), Arbitre de la rencontre.
  - À M. ANDRE Hubert (licence n°800026173), Délégué de la rencontre.
  - À M. GALLIENNE Alexandre (licence n°1112446981), Educateur.
  
- Pour AUXONNE :
  - À M. MEUNIER Lucas (licence n°2543886358), Arbitre assistant 2.
  - À M. DELAPORTE Whalid (licence n°2545576866), Dirigeant Responsable.

M. Pascal FAORO n'a pas participé à l'étude de ce dossier par la Commission des Compétitions.

## III. FEMININES

### 3.1 MATCHES REMIS du 3/11/2019

La commission prend connaissance de la liste des matches remis pour terrain impraticable et décide la programmation suivante :

**Match 22148394 CHAMPIONNAT LACANCHE – MPL du 04/11/19 est remis à une date ultérieure.** La Commission des Compétitions invite les deux clubs à trouver une date.

### 3.2 REPROGRAMMATION

Suite au nouveau calendrier Championnat Seniors, la Commission programme les matchs

22148387 TILLES FC – MPL du 7/10/2019 au 25/11/2019

22148388 POUILLY EN AUXOIS – TILLES FC du 21/10/2019 au 12/11/2019

22148389 EF VILLAGES – QUETIGNY du 21/10/2019 au 25/11/2019

### 3.3 FORFAIT GENERAL

**Rectificatif PV du 30/10/2019**

**U13 F GRESILLES FC : Amende 45 €**

## IV. FOOT ENTREPRISE

### 4.2 INFORMATIONS GENERALES

Rappel aux clubs :

Toutes les demandes concernant les terrains d'entrainement et de matchs ou modification de ceux-ci, sont à faire impérativement par courrier auprès de la commission Foot-Entreprise.

Les clubs qui effectueront ces demandes directement auprès du service des sports de la ville de Dijon ; celles-ci seront refusées.

Clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage – obligation d'arbitre auxiliaire (voir site du District pour la date) :

## DATES DES SESSIONS

Nous vous informons que des Guides d'arbitrage sont en vente au prix de 8,50 €.

Vous pouvez passer commande auprès du secrétariat en envoyant un mail à [achapon@orange.fr](mailto:achapon@orange.fr)

## CHAQUE SAISON RECYCLAGE OBLIGATOIRE DES ARBITRES AUXILIAIRES

### SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION

Samedi 16 Novembre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 30 Novembre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY (Annulé suite à l'A.G)

Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr).

## V. FUTSAL

### 5.1 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

22108138 D1 CLENAY F.C.V.N. 3 – DIJON METROPOLE 3 du 06/11/19 se jouera à 21 heures au gymnase Charles de Gaulle à Dijon

## VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €

- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

### **6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 01 et 03/11/2019**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Retard transmission de la F.M.I :** RAS

**Non transmission de la F.M.I :** R.A.S

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**  
**Le Secrétaire de séance : N. BRUNEL**